

COMMISSION DES JEUNES

PV électronique n°2 du 26 août 2024

Présents : MME CARLOS, MM. BRAY, JACQUET

Référente administrative : MME MELICQUE

FOOT ADOS



CATEGORIE U15 – Saison 2024/2025

Règlement CHAMPIONNAT U15 R2 – Article 59
Règlement LBFC applicable au 01/07/2024

Championnat U15 R2 :

Ce championnat se déroule en une phase printemps organisée par la Ligue.

Chaque district organise selon ses modalités une phase automne de la catégorie U15. De cette phase automne, 24 équipes seront retenues pour participer à la phase printemps en Ligue. Ces 24 équipes seront sélectionnées au sein de chaque district au prorata du nombre d'équipes engagées ayant terminé la saison sportive N-1 dans la catégorie U15 à 11.

Pour accéder à la phase Printemps, l'équipe devra être encadrée par un licencié « Educateur » ou « Animateur » ayant, à minimum, suivi la formation du CFI U14-U19. Chaque district devra transmettre à la Ligue, pour le 31 janvier, délai de rigueur, le nom des équipes qualifiées pour participer à la phase printemps.

Cette phase, gérée par la Ligue, se déroule en 4 groupes géographiques de 6 équipes. La commission régionale compétente détermine la composition des groupes et organise les rencontres qui se dérouleront par match Aller/Retour. Les clubs ayant disputé ce championnat peuvent candidater aux compétitions U16 R la saison suivante. Dans l'ordre du classement des candidatures, les clubs non retenus pour le championnat U16 R1 seront intégrés dans le championnat U16 R2 dans la limite des places disponibles.



CATEGORIE U18 – Saison 2024/2025

U18



RENTREE DES EDUCATEURS U15/U18 – Lundi 26/08/2024 – MONTCHANIN



Saison U15/U18



Ces championnats seront constitués **d'UN GROUPE UNIQUE à 10 équipes en U13/U15 (Phase 1) et 12 équipes U18 (championnat à l'année).**

En cas de candidatures supérieures au nombre de places disponibles, la commission jeunes définira les clubs accédant à cette phase D1 en tenant compte la structuration du club, l'encadrement de l'équipe, des résultats N-1.

RENTREE DES EDUCATEURS U15/U18 – Lundi 26/08/2024 – MONTCHANIN

La commission rappelle dans la note d'engagements reçue par les clubs le 27/06 dernier que pour la saison 2024/2025 les groupes U13 U15 U18 D1 sont constitués de la manière suivante : **UN GROUPE UNIQUE à 10 équipes en U13/U15 (Phase 1) et 12 équipes U18 (championnat à l'année).**

En cas de candidatures supérieures au nombre de places disponibles, un classement sera établi en tenant compte la structuration du club, l'encadrement de l'équipe (gestion Commission des Jeunes).

U13 : 15 candidatures reçues pour 10 places

U15 : 16 candidatures reçues pour 10 places

U18 : 21 candidatures reçues pour 12 places

La commission entérine les engagements niveau D1 U13, U15 et U18 :



Saison U15/U18





U13



U15



U18



D1

MACON UF 1
LOUHANS CUISEAUX FC 1
CHATENOY 1
GUEUGNON FC 1
CRECHES 1
MONTCEAU FC 1
LE CREUSOT JO 1
CHALON FC 2
MELLECEY MERCUREY 1
PARAY USC 1

LOUHANS CUISEAUX FC 1
MONTCEAU FC 1
MELLECEY MERCUREY 1
MACON FC 1
CHATENOY 1
CRECHES 1
TOURNUS 1
PARAY USC 1
LE CREUSOT JO 1
SORNAY 1

LOUHANS CUISEAUX FC 1
MACON FC 1
CHATENOY 1
CRECHES 1
ST MARCEL 1
TOURNUS 1
MELLECEY MERCUREY 1
HLS 1
SORNAY 1
LE BREUIL 1
DIGOIN FCA 1
GJ ES NORD MACONNAIS 1

RENTREE DES EDUCATEURS U15/U18 – Lundi 26/08/2024 – MONTCHANIN

3

Les clubs retenus ont été départagés selon les critères suivants :

DISTRICT SAONE ET LOIRE DE FOOTBALL DEPARTAGE CLASSEMENT EQUIPES U13 D1 Phase 1- Saison 2024/2025

	DISTRICT SAONE ET LOIRE DE FOOTBALL	U13	Critères SPORTIFS			Critères STRUCTURELS				Absence	Total
			Résultats sportifs U13 23/24	FESTIVAL FOOT 23/24	Nb Equipes U13 24/25	Encadrement U13 24/25	Label FFF	Rattachement section sportive/CHA	PPF		
1	MACON UF 1		26	10	10	15	8	10	4		83
2	LOUHANS CUISEAUX FC		26	10	10	6	8	10	5		75
3	CHATENOY		12	5	10	15	8	10	3		63
4	GUEUGNON FC 1		18	10	6	6	8	10	4		62
5	CRECHES		30	10	6	4	6	0	3		59
6	MONTCEAU FC		12	10	6	15	4	5	3		55
7	LE CREUSOT JO		12	10	6	12	4	5	1		50
8	CHALON FC 2		8	0	10	12	6	10	5		51
9	MELLECEY MERCUREY		12	10	10	0	6	5	1		44
10	PARAY USC		12	10	6	6	4	5	1		44
11	GJ NORD MACONNAIS		8	10	10	6	0	0	0		34
12	ST MARCEL		0	10	6	4	6	0	0		26
13	BLANZY US		0	5	10	0	0	0	0		15
14	GUEUGNON FC 2										0
15	MACON UF 2										0

Critères SPORTIFS /60pts (prise en compte des classements U13 et participation festival U13 2023/2024; nb d'équipes U13 2024/2025)						Malus	
Prise en compte U13 I.S et D1 Phase 2		Participation au Festival FOOT U13 23/24		Nb d'équipes U13 engagées 24/25		Absence sur les opérations PPF non justifiées	-2 pts /joueur
1er U13 IS	40 pts	Club participant: 5 pts		1 équipe U13: 3 pts			
2ème U13 IS	35 pts	Club présent à la Finale Départementale: 10 pts		2 équipes U13: 6 pts			
3ème U13 IS	30 pts			3 équipes U13 et +: 10 pts			
4ème U13 IS	26 pts						
5ème U13 IS	22 pts						
Critères STRUCTURELS /40pts							
6ème U13 IS		Encadrement 24/25		Label FFF (Eligibilité:avoir candidaté au label)			
U13 D1 Ph2 Gr A		BEF ou +		Niveau ELITE		10 pts	
1er U13 D1 Ph2 Gr B et C		BMF		EXCELLENCE		8 pts	
Rattachement à une section/CHA		DF JEUNES		ESPOIR		6 pts	
Section labellisée FFF		CFF2 ou CFI U10 U13 certifié		3 projets / 4 de validés		4 pts	
CHA 6ème-5ème		Module U13 ou CFI U10 U13 attesté		2 projets / 4 de validés		3 pts	
Joueurs PPF (1pt/joueur)		5 pts max		1 projet / 4 de validé		2 pts	

CANDIDATURES - DEPARTAGE

Pour départager des clubs candidats à un championnat qui se retrouveraient à égalité après application du barème d'accèsion, il sera retenu, sauf règlement spécifique à l'épreuve, les critères de départage suivants :

- Le ratio de licenciés du club dans la catégorie concernée sur le total de licenciés jeunes du club à la date du 31 Mai,
- Le ratio total de licenciés jeunes du club sur le total des licenciés du club à la date du 31 Mai,
- Le nombre d'éducateurs diplômés.

DISTRICT SAONE ET LOIRE DE FOOTBALL DEPARTAGE CLASSEMENT EQUIPES U15 D1 Phase 1- Saison 2024/2025

	DISTRICT SAONE ET LOIRE DE FOOTBALL	U15	Critères SPORTIFS		Critères STRUCTURELS			MALUS			Total
			Résultats sportifs U13 23/24	Résultats sportifs U15 23/24	Encadrement U15 24/25	Label FFF	Rattachement section sportive/CHA	FG	Discipline	Absence	
1	LOUHANS CUISEAUX FC			80	15	8	15				118
2	MONTCEAU FC			80	6	4	12				102
3	MELLECEY MERCUREY		12	22	4	6	12				56
4	MACON FC		35	8	0	8					51
5	CHATENOY		12	0	8	8	15				43
6	CRECHES		30	0	6	6					42
7	TOURNUS		12	12	6	8					38
8	PARAY USC		12	0	6	4	12				34
9	LE CREUSOT JO		12	0	0	4	12				28
10	SORNAY		0	0	15	6					21
11	HLS		0	12	0	6					18
12	DIGOIN FCA		0	12	6	0					18
13	LA CHAPELLE DE GUINCHAY		0	0	12	6					18
14	MONTCHANIN		0	0	4	6					10
15	GJ ES NORD MACONNAIS		0	0	6	0					6
16	CHALON ACADEMIE		0	0	0	0					0

Critères SPORTIFS /80pts (prise en compte des classements U13 et U15 2023/2024)						MALUS		
Equipe en U14R 2023/2024 NON RETENUE EN U15 R1 24/25 : 80pts						Forfait général 23/24		
Prise en compte U15 IS Ph 2 et D1 Ph 2		Prise en compte U13 IS Ph 2 et D1 Ph 2				Sanction disciplinaire (joueur/éducateur/dirigeant) > à 7 matchs		
1er U15 IS	40 pts	1er U13 IS	40 pts			Absence sur les détectons/sélections U15 ou actions PPF Rég. NON JUSTIFIEES		
2ème U15 IS	35 pts	2ème U13 IS	35 pts			-10 pts		
3ème U15 IS	30 pts	3ème U13 IS	30 pts			-5 pts /dossier		
4ème U15 IS	26 pts	4ème U13 IS	26 pts			-2 pts /joueur		
5ème U15 IS	22 pts	5ème U13 IS	22 pts					
6ème U15 IS	18 pts	6ème U13 IS	18 pts					
1er U15 D1 Ph2	12 pts	U13 D1 Ph2 Gr A	12 pts					
2ème U15 D1 Ph2	8 pts	1er U13 D1 Ph2 Gr B et C	8 pts					
Critères STRUCTURELS /40pts								
Encadrement 24/25		Label FFF (Eligibilité:avoir candidaté au label)						
BEF ou +		Niveau ELITE		10 pts				
BMF		EXCELLENCE		8 pts				
DF JEUNES		ESPOIR		6 pts				
CFF2 ou CFI U14 U19 certifié		3 projets / 4 de validés		4 pts				
Module U15 ou CFI U14 U19 attesté		2 projets / 4 de validés		3 pts				
Rattachement à une section/CHA		1 projet / 4 de validé		2 pts				
Section labellisée FFF								
CHA cycle complet 6ème à 3ème								
CHA 4ème-3ème								

*CANDIDATURES - DEPARTAGE

Pour départager des clubs candidats à un championnat qui se retrouveraient à égalité après application du barème d'accèsion, il sera retenu, à l'épreuve, les critères de départage suivants :

- Le ratio de licenciés du club dans la catégorie concernée (U14-U15 G et F) sur le total de licenciés jeunes (U7 à U19 G et F) du club à la date du 31 Mai,
- Le ratio total de licenciés jeunes du club sur le total des licenciés du club à la date du 31 Mai,
- Le nombre d'éducateurs diplômés.

DISTRICT SAONE ET LOIRE DE FOOTBALL
DEPARTAGE CLASSEMENT EQUIPES U18 D1 Phase 1- Saison 2024/2025

	 	Critères SPORTIFS		Critères STRUCTURELS		MALUS			Total
		Résultats sportifs U15 23/24	Résultats sportifs U18 23/24	Encadrement U18 24/25	Label FFF	FG	Discipline	Absence	
1	LOUHANS CUISEAUX FC	80	12	6	8				106
2	MACON FC	8	80	6	8				102
3	CHATENOY	0	35	6	8				49
4	CRECHES	0	30	6	6				42
5	ST MARCEL	26	0	6	6				38
6	TOURNUS	12	0	15	8				35
7	MELLECEY MERCUREY	22	0	0	6		-5		23
8	HLS	12	0	0	6				18
9	SORNAY	0	0	8	6				14
10	DIGOIN FCA	12	0	0	0				12
11	LE BREUIL	0	0	12	0				12
12	GJ ES NORD MACONNAIS	0	8	0	0				8
13	BLANZY US	0	8	0	0				8
14	DUN SORNIN CHAUFFAILLES	0	0	0	6				6
15	LA CHAPELE DE GUINCHAY	0	0	0	6				6
16	SANVIGNES	0	0	0	6				6
17	RULLY FONTAINES	0	0	6	0				6
18	BOURBON	0	0	0	0				0
19	CHALON ACF	0	0	0	0				0
20	ST REMY	0	0	0	0				0
21	BUXY	0	0	4	0		-5		-1

17,42% (42/244)
14,78% (21/142)

Critères SPORTIFS /80pts (prise en compte des classements U15 et U18 2023/2024)				MALUS	
Equipe en U16R ou U17R 2023/2024 NON RETENUE EN U18 R1 ou U18 R2 24/25 : 80pts				Forfait général 23/24	
				-10 pts	
Prise en compte U18 IS Ph 2 et D1 Ph 2		Prise en compte U15 IS Ph 2 et D1 Ph 2		Sanction disciplinaire (joueur/ éducateur/dirigeant) > à 7 matchs /dossier	
1er U18 IS	40 pts	1er U15 IS	40 pts	Absence sur les détections/sélections U15 ou actions PPF Rég. NON JUSTIFIEES /joueur	
2ème U18 IS	35 pts	2ème U15 IS	35 pts		
3ème U18 IS	30 pts	3ème U15 IS	30 pts		
4ème U18 IS	26 pts	4ème U15 IS	26 pts		
5ème U18 IS	22 pts	5ème U15 IS	22 pts		
6ème U18 IS	18 pts	6ème U15 IS	18 pts		
1er U18 D1 Ph2	12 pts	1er U15 D1 Ph2	12 pts		
2ème U18 D1 Ph2	8 pts	2ème U15 D1 Ph2	8 pts		
Critères STRUCTURELS /40pts					
Encadrement 24/25		Label FFF (Eligibilité:avoir candidaté au label			
BEF ou +	15 pts	Niveau ELITE	10 pts		
BMF	12 pts	EXCELLENCE	8 pts		
DF JEUNES	8 pts	ESPOIR	6 pts		
CF3 ou CFI U14 U19 certifié	6 pts	3 projets / 4 de validés	4 pts		
Module U18 ou CFI U14 U19 attesté	4 pts	2 projets / 4 de validés	3 pts		
Rattachement à une section/CHA	15 pts	1 projet / 4 de validé	2 pts		

CANDIDATURES - DEPARTAGE

Pour départager des clubs candidats à un championnat qui se retrouveraient à égalité après application du barème d'accession, il sera retenu, à l'épreuve, les critères de départage suivants :

- Le ratio de licenciés du club dans la catégorie concernée (U16-U17-U18 G) sur le total de licenciés jeunes (U7 à U19 G) du club à la date du 31 Mai,
- Le ratio total de licenciés jeunes du club sur le total des licenciés du club à la date du 31 Mai,
- Le nombre d'éducateurs diplômés.

Le président,
Bernard BRAY

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football